

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



Ethique, laïcité et soins

Christian GILIOLI : cadre supérieur de santé, docteur en philosophie, université de Paris-est, Marne-la-Vallée

Le double sens du mot éthique

Notre projet est d'articuler éthique, laïcité et soins. Nous commencerons notre questionnement pour tenter de savoir si la laïcité est une éthique. Pour cela il est intéressant de convoquer l'étymologie du terme. Comme beaucoup le savent, l'origine du mot éthique vient du grec éthos qui en fonction de l'accent posé sur le « e » peut signifier deux choses différentes quoiqu'unies.

L'éthique comme morale

Le premier sens du mot renvoie aux mœurs. L'empereur philosophe Cicéron, traduisant les textes grecs en latin, retiendra ce premier sens et traduira éthique par morale. Cette traduction fera florès et aujourd'hui encore, on emploie presque toujours le mot éthique dans ce sens. Dire qu'une attitude, une prise de position, etc. n'est pas éthique signifie en fait que celle-ci heurte la morale. Longtemps d'ailleurs, le terme éthique qui paraissait plus moderne, plus scientifique avait un côté pratique puisqu'il permettait de parler de morale sans en prononcer le mot. En effet, il a longtemps été impossible d'employer le terme de morale qui avait été, en quelque sorte, progressivement disqualifié du champ lexical sous les coups de boutoir en particulier des événements de mai 68 qui avaient rendu inaudible toute référence à la morale au sens où celle-ci était vécue comme trop restrictive voire aliénante. Des mots d'ordre comme « il est interdit d'interdire » ou « jouissez sans entraves » propulsaient la morale comme ringarde, tout emploi du mot plaçant celui qui l'employait comme réactionnaire. Autant dire qu'il n'y avait plus grand monde pour défendre des valeurs vécues comme obsolètes et ne pouvant être enseignées. Les leçons de morale ont ainsi progressivement disparu de l'enseignement des écoles primaires.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



L'éthique comme aménagement du monde

Mais la morale ne pouvant plus franchir la porte, l'éthique est rentrée par la fenêtre. Créer l'Espace Ethique de l'APHP était possible, intituler ce lieu Espace Moral aurait été immédiatement suspect. Le tour de passe-passe langagier a fonctionné si bien qu'il en a fait un peu oublier le second sens du mot éthos qui est celui de monde, de lieu où l'homme habite et que l'on retrouve dans l'expression venir au monde, mettre un enfant au monde.

L'éthique renvoie alors aux modalités possibles de l'existence humaine puisque l'homme, contrairement à l'animal, ne vit pas dans une niche écologique, n'est pas immergé dans la nature. L'homme ne se trouve pas comme attaché au poteau de l'instant comme disait Nietzsche ou au poteau de l'instinct qui lui interdirait alors toute forme de liberté ou de transformation de son environnement comme est contraint le monde animal. Si depuis la nuit des temps, le castor fabrique toujours le même barrage, la taupe les mêmes tunnels, l'hirondelle les mêmes nids, etc., l'homme, au contraire ne cesse d'aménager le monde en fonction de son évolution, de ses besoins et peut-être même de son ambition.

Cette dimension est très visible d'un point de vue matériel puisque par le progrès des sciences et des techniques l'homme façonne la nature pour le meilleur au moins dans un premier temps mais peut-être aussi pour le pire puisqu'il semble désormais certain qu'il est le principal responsable du dérèglement climatique (la cause anthropique paraît entendue sauf à quelques climato-sceptiques).

Mais cet aménagement existe aussi de manière moins visible, d'un point de vue moral puisque l'évolution des connaissances, le progrès technoscientifique et la dimension de plus en plus autonome de la pensée, nous y reviendrons, oblige constamment à la réflexion et à la prise de décision relative à notre façon de vivre. Didier Sicard (président honoraire du CCNE) rappelle que l'on peut définir l'éthique comme « la réflexion sur les bénéfiques ou les maléfiques du progrès pour les individus ou pour la société ». Cette définition fait écho et prolonge celle de Paul Ricoeur qui voit l'éthique comme la visée de « la vie bonne pour soi, pour autrui dans des institutions justes ».

D'impossibles réponses

Le champ médical est probablement idéal-typique de la situation. La réflexion éthique au-delà de la réflexion sur les pratiques quotidiennes qui ont fait et continuent de faire l'objet d'un débat toujours très important (qu'est-ce que la bientraitance, comment respecter l'autonomie du patient, etc.) y est intense et ce n'est pas pour rien que l'on assiste depuis

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



une vingtaine d'années à l'éclosion de multiples espaces éthiques, de cafés éthiques, de congrès consacrés à ces questions, etc. En effet, les possibilités qui naissent avec le progrès technique dans ce champ ne peuvent trouver de réponses dans un corpus purement moral au sens où nous entendons la morale comme un système de valeurs figées. L'utilisation des embryons à des fins thérapeutiques, la gestation pour autrui, l'usage de la PMA, etc. ne peuvent véritablement trouver de réponse morale en terme de bien ou de mal ou de juste ou d'injuste. La question est en fait de savoir, et c'est par la dynamique même de la réflexion éthique, si l'on veut vivre dans une société où l'on cultive des embryons pour se soigner et où des femmes, dans des conditions qui resteront à définir, peuvent louer ou prêter leur utérus à d'autres femmes ou encore si l'on peut dissocier totalement procréation et sexualité. Mais on peut aussi trouver ce type de questionnement en dehors (ou presque) de l'évolution du progrès technique comme la possibilité de gestes euthanasiques, réflexion qui s'organise beaucoup plus sur la volonté autonome des personnes que sur l'évolution du progrès technique.

Il s'agit au bout du compte de définir une façon de vivre - ce serait le projet de l'éthique -, un vivre ensemble, comme l'on dit, qui nécessite – et c'est toute la difficulté aujourd'hui – l'adhésion à un imaginaire commun comme le souligne Régis Debray. En un sens éthique et politique ont partie liée. Le politique devant mettre en œuvre ce que la réflexion éthique a déterminé.

Qu'entend-on par éthique ?

Ce détour par le champ médical nous permet de mieux revenir vers notre questionnement pour montrer que l'éthique surgit quand la réponse morale n'existe pas, qu'elle n'est pas disponible. Comme le dit Derrida : « C'est au moment du "je ne sais pas quelle est la bonne règle" que la question éthique se pose. (...) Ce moment où je ne sais pas quoi faire, où je n'ai pas de normes disponibles, où je ne dois pas avoir de normes disponibles, mais où il faut agir, assumer mes responsabilités, prendre parti. ». Cette errance, cette liberté suppose aussi que nulle instance ne supplante la réflexion de l'homme comme le fait la morale qui se situe toujours dans une position de surplomb qui à la fois nous dépasse mais aussi nous domine.

Il me semble que l'on trouve ce sens chez Spinoza. Je voudrais éclairer cette réflexion en reprenant le commentaire que Deleuze fait du fameux livre l'Éthique de Spinoza.

Deleuze voit ce livre comme une ontologie, c'est-à-dire une réflexion interrogeant la question de l'être. Pourtant Spinoza intitule son travail Ethique et non pas Ontologie.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



Pour Spinoza l'origine de l'être est une substance absolument infinie qu'il appelle Dieu mais qui n'a rien à voir avec un dieu religieux qui serait à l'origine de l'ensemble de la création comme puissance au-dessus de l'être. Cette proposition lui coûtera cher puisqu'il sera exclu de la communauté juive (il est frappé par un herem – une excommunication - en 1656) et sera même victime d'une tentative d'assassinat.

Dans la perspective spinoziste, de cette substance infinie surgissent des modes d'êtres comme les végétaux, les animaux, les hommes, etc., en un mot, des étants, des existants, si l'on veut, sans que cela soit commandé par un quelconque dessein.

Contrairement à d'autres philosophes, pour Spinoza l'homme n'a pas d'essence (il n'y a que des essences singulières mais pas d'essence de l'homme en général), il est un mode de l'être comme un autre (un étant) et doit organiser son existence à partir de lui-même sans la contrainte d'une essence qui l'obligerait à devenir ce pour quoi il a été en quelque sorte programmé. Pour Aristote, par exemple, l'essence de l'homme est d'être un animal raisonnable. Mais l'homme n'est pas d'emblée raisonnable. Aristote le sait, il n'est pas naïf. Il ne peut devenir raisonnable que par un effort moral. C'est donc par le truchement des valeurs morales que l'homme réalisera son essence.

Mais comme dans la perspective spinoziste, il n'est pas question de réaliser une essence, il n'est pas question de morale dans une éthique.

L'éthique pour Deleuze c'est une manière d'être dans l'être.

Le terme éthique employé par Spinoza renvoie alors plutôt au concept d'éthologie qui est la science des comportements (des animaux mais pourquoi pas des hommes).

C'est pour cette raison que la laïcité me paraît une éthique au sens où elle se présente comme la volonté d'aménagement de la vie humaine, c'est-à-dire de la vie sociale lestée de toute pesanteur religieuse. La morale religieuse a potentiellement réponse à tout et tend toujours à vouloir s'ériger en loi (la charia par exemple) quand les conditions socio-culturelles le lui permettent.

La laïcisation de la société favorisée par le recul du religieux

Pour ce qui nous concerne, le catholicisme a longtemps constitué, pour le dire comme Marcel Gauchet, le pivot de l'organisation sociale. Il exerçait dans notre pays une influence considérable autant dans le champ de la vie sociale - par le droit - que de la vie privée par la morale. On peut prendre pour exemple le divorce qui a été interdit par la loi jusqu'en 1884 ou la mise à l'index de pratiques sexuelles comme la masturbation ou l'amour « à semence

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



perdue » pratiquée par les libertaires comme le rappelle Claude Langlois dans la Norme d'Oman (Editions des Belles Lettres 2005).

Même si la religion catholique reste la religion dominante dans notre pays – 55 à 60 % des Français s'en réclament – sa perte d'influence est considérable. Des églises tombent en ruines, des centaines sont fermées pour des raisons de sécurité et sont parfois détruites (38 l'ont été entre 2000 et 2017), de nombreuses sont désacralisées y compris dans les hôpitaux (Corentin-Celton, Ville Evrard) ce qui aurait été impensable il y a encore quelques dizaines d'années.

Pour autant, il faut rappeler que la laïcité ne vise pas la disparition du religieux. L'idée est que l'Etat ne prend pas partie pour une religion, il se situe dans une position de neutralité et il définit le périmètre de ce qui relève du religieux et de ce qui relève de la loi civile. Dans l'absolu – même si cela était plutôt rare au début du XX^e siècle -, on peut être catholique, musulman, protestant, juif, etc. et parfaitement laïc, ce qui est le cas de la plupart des citoyens de notre pays désormais.

La laïcisation de la santé

La laïcisation de la santé, si l'on peut employer cette expression, se fera progressivement à partir du XIX^e siècle. La législation relative à l'exercice illégal de la médecine introduite par Napoléon Bonaparte en 1803 sera, à cet égard, un premier moment significatif. Mais compte tenu de la quasi impuissance thérapeutique de la médecine, les institutions religieuses continueront d'exercer leur influence dans la prise en charge des malades. Des religieuses soignent des patients avec des médicaments que les médecins pourtant leur interdisent d'utiliser et comme le souligne Jean Baubérot, « le clergé continue d'encourager des prières, d'organiser des processions et des pèlerinages à but thérapeutique ou de célébrer des messes pour arrêter les épidémies »¹. Il y a bien le célèbre Dr Bourneville fin XIX^e début du XX^e qui crée les premières écoles d'infirmières (l'idée étant que la femme laïque puisse aider l'homme médecin mais qu'elle n'en prenne pas la place...) mais, dans l'ensemble, les congrégations religieuses restent très présentes dans le champ du soin.

Pour autant, même quand ils sont catholiques, les médecins parlent désormais de « fin de vie » et non plus de « passage dans l'au-delà » quand un malade est en train de mourir comme c'était l'usage dans les institutions hospitalières religieuses. Toutefois, la santé ne

¹ J. Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, PUF, Que sais-je, 7^{ème} édition, Paris, 2017, p. 23.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



constitue pas un enjeu aussi important que l'éducation qui restera longtemps un point de friction particulièrement intense entre l'Église catholique et le pouvoir républicain.

A vrai dire, la médecine n'a pas grand-chose à proposer. Il faut se souvenir, comme le rappelle Jean de Kervasdoué, que jusqu'en 1945 et la découverte des antibiotiques qui vont alors inaugurer l'intense médicalisation de la vie que nous connaissons aujourd'hui, la médecine est proche de celle moquée par Molière.

Les découvertes thérapeutiques majeures (antibiotiques, neuroleptiques, antidépresseurs, etc.) associées au recul sans précédent du religieux vont alors installer un mode de vie très différent des siècles précédents.

La prise de pouvoir de la science

Cette sécularisation donne parfois l'impression d'une négation de toute forme de spiritualité. Seul semble compter le corps qu'il faut entretenir, réparer pour qu'il obéisse à toutes nos injonctions désirantes : faire un enfant si je veux et quand je veux mais aussi être performant quand j'en ai besoin y compris par le dopage ou les prothèses, dormir quand je le désire, augmenter ma mémoire, etc.

La recherche presque effrénée de la santé alimentée par le mouvement continu du progrès médical semble ainsi avoir relégué définitivement cette spiritualité pourtant inhérente à la nature humaine. La formule de Nietzsche « Je suis corps tout entier et rien d'autre » semble ainsi l'emporter.

Partout l'immanence l'emporte sur la transcendance et comme le souligne Eric Fiat - qui prend toutefois quelque liberté avec la chronologie historique -, on a décroché les crucifix des chambres des hôpitaux pour les remplacer par la charte du malade (1974). On s'occupe aujourd'hui beaucoup plus de la dignité du patient que de son devenir dans un hypothétique arrière-monde.

Les hôpitaux ne s'appellent plus La Pitié, La Charité ou Notre Dame de Bon Secours mais portent désormais des noms de grands scientifiques comme Henri-Mondor ou d'hommes politiques illustres comme Georges Pompidou. Tout se passe en fait comme si le désinvestissement du religieux profitait proportionnellement à un investissement voire à un surinvestissement dans la santé du corps.

La médecine à la place du religieux, d'une imposition l'autre

Il n'est peut-être guère exagéré de dire avec Peter Sloterdijk que la médecine a non seulement supplanté le religieux mais en fait parfois office si l'on accepte pour le mot

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



religion l'étymologie de « religare » au sens de relier et si l'on songe à quel point la médecine est capable de rassembler les gens comme dans les très suivis téléthons

Une nouvelle imposition

Mais tout cela, même lorsque c'est consenti, dissimule un revers. Avec le temps, on peut penser que la médecine exerce presque la même contrainte sur les individus que pouvait le faire le religieux. La morale sociale se médicalise² et le péché est moins la faute morale que l'écart à la norme ; il est difficile à notre époque d'être gros, d'être buveur, d'être fumeur sans culpabilité. Chacun attend parfois avec angoisse les résultats de son bilan sanguin car tout écart se conclura forcément non pas par un régime de pénitence (quelques Pater et quelques Ave) mais par un régime tout court censé lui aussi - mais sur un autre mode - remettre le pêcheur (sanitaire) dans le droit chemin. Pourtant tout cela est souhaité et l'on vit avec angoisse toute fermeture d'établissements hospitaliers ou toute menace de désert médical.

Pourtant, comme dans toute croyance, le doute semble aussi s'installer. Le recours aux médecines douces ou aux techniques de soin parallèles (chiropraxie, ostéopathie, phytothérapie, sophrologie, etc.) se multiplie. Mais plus significatives encore de cette méfiance souterraine, les manifestations de défiance vis-à-vis des vaccinations apparaissent comme des actes de résistance à une volonté de pouvoir qui n'avait jamais connu de véritable opposition. De même, on peut penser aussi que la législation relative aux droits des patients (2002, 2005 et 2016) constitue aussi la manifestation en creux d'une certaine défiance du corps social à l'égard du corps médical. Didier Sicard pense ainsi que si les Français font toujours confiance à la médecine ils font moins confiance aux médecins.

La permanence du religieux à l'hôpital

En même temps, le rationalisme de la science ne peut épuiser la relation de l'homme avec la vie d'autant que notre époque est marquée, selon le mot d'Annie Ernaux, par cet entre-deux indéfini et inconfortable fait de croyance et d'incroyance. Le recul du religieux n'est peut-être pas aussi complet qu'on voudrait le croire. La seule chose certaine est qu'il n'organise plus la vie sociale.

Même si le religieux avait considérablement disparu des établissements hospitaliers, presque tous abritent des représentants des cultes comme la loi de 1905 le prévoit. La

² J. Baubérot, *op.cit.*, p. 57.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



présence religieuse est d'autant plus utile que l'hôpital, faut-il le rappeler, est le lieu où la grande majorité des personnes vient mourir.

Au-delà de la mort, la question de la souffrance est elle-aussi un sujet d'inquiétude pour le malade. Comme l'a analysé Paul Ricoeur, elle renvoie à la lancinante interrogation du « pourquoi moi ? ». Qu'ai-je fait pour mériter pareille épreuve ? La dimension métaphysique de l'interrogation butant sans cesse sur l'impensable.

Il y a alors une sorte de partage tacite : la technique médicale s'occupe physiquement du mourant et de sa souffrance, le religieux l'accompagne plus spirituellement s'il le désire.

La présence d'un lieu de culte atteste de cette cohabitation et constitue, me semble-t-il, la manifestation d'une laïcité bien comprise (au double sens du terme).

La laïcité un principe mal compris par le personnel hospitalier

La question de la laïcité est souvent, en revanche, mal connue par le personnel soignant qui confond parfois le principe avec l'exclusion du religieux, l'hôpital pouvant être perçu par ses acteurs comme l'empire de la rationalité scientifique. Cette méconnaissance vient s'ajouter à une plus grande méconnaissance encore des dogmes et des rites des différentes obédiences religieuses.

Ces lacunes intra-muros reflètent le niveau de connaissances générales de la population sur ce sujet et justifient les demandes itératives de beaucoup d'intellectuels d'un enseignement du fait religieux à l'école.

Cette question de la formation aux différentes religions est depuis plusieurs années abordées en centres de formation IDE et AS (je ne crois pas qu'elle le soit en faculté de médecine). Et même si cette connaissance est sommaire - on ne vise pas après tout à former des théologiens - elle permet aux soignants de se sentir moins perdus face à des demandes qui pourraient les dérouter. Distinguer l'imam du rabbin, le pasteur du curé est déjà un premier pas vers une meilleure compréhension et un meilleur accueil d'autant que les ministres des cultes sont parfaitement au fait de la réglementation (ils savent bien, par exemple, qu'il est interdit d'allumer des bougies dans une chambre ou que l'on ne peut garder indéfiniment un corps dans une unité d'hospitalisation). Ils sont, de ce fait, généralement des éléments particulièrement apaisants quand des familles emportées par le chagrin lors d'un décès ne respectent plus les règlements internes des services et créent un désordre peu compatible avec le fonctionnement d'une unité de réanimation par exemple.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



La brusque apparition de l'islam dans le champ social

Le recul du catholicisme et en particulier la montée de l'islam (les autres religions sont relativement stables – exception faite de certaines branches en pleine expansion du protestantisme - mais concernent proportionnellement peu d'individus ou alors de manière très concentrée ; Créteil, par exemple, abrite une très grande communauté juive) ont provoqué à partir des années 2000 une véritable réflexion voire une remise en cause du cadre laïque qui s'était progressivement quasi naturalisé. Si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, la volonté d'une plus grande visibilité de l'islam qui a donné lieu aux débats autour des signes ostensibles (loi de 2004) a montré finalement la fragilité d'un système que l'on pensait définitivement pérenne.

Le passage, comme le dit encore Jean Baubérot, « d'un islam d'hommes seuls socialement invisible à celui des familles frappé par le chômage et la relégation sociale »³, a nourri des revendications tant en terme de lieux de culte qu'en mode de vie contraires parfois - comme la non-mixité dans les piscines - à ce que l'évolution associée, mais non pas relevant, de la laïcité avait établi.

Plusieurs problèmes, de fait, sont apparus dans les hôpitaux et notamment le lieu de culte que nous avons précédemment évoqué et qui était (et est sûrement encore dans beaucoup d'endroits) presque toujours une chapelle chrétienne. La cohabitation, œcuménique si l'on peut dire, souvent souhaitée est dans les faits presque impossible sauf à imaginer un lieu multi-culturel escamotable. L'islam comme le judaïsme ne tolèrent aucune iconographie ce qui est loin d'être le cas du catholicisme : il faut alors, chaque fois que la communauté musulmane ou juive se réunit, retirer croix, statues, etc. Sauf pour les grands événements religieux prévus, on comprend que la pratique quotidienne d'une religion est impossible dans ces conditions et conduit à construire des espaces séparés.

Il est apparu assez vite que ces lieux de cultes réaménagés en « salles de prières » étaient (à l'hôpital Henri-Mondor par exemple) bien plus investis par le personnel soignant médical et paramédical que par les patients et leurs familles à qui ils étaient pourtant destinés. Ainsi, des personnels interrompaient leur travail plusieurs fois par jour pour s'adonner à des pratiques religieuses ce qui a eu pour effet de déstabiliser jusqu'à la direction de l'établissement réduite alors demander l'intervention de l'imam pour faire cesser cette dérive.

³ J. Baubérot, *op.cit.*, p. 113.

COLLOQUE LAÏCITÉ ET SOINS

1ER DÉCEMBRE 2017



En fait, tout le monde semble un peu perdu tant le sens même de la laïcité semble avoir évolué.

La laïcité dans la modernité devient surtout un instrument de lutte contre le communautarisme avec la volonté, non revendiquée mais pressante, de constituer un mode de vie pouvant aller jusqu'à l'imposition des tenues vestimentaires, comme on l'a vu avec la tentative d'interdiction du burkini. Ce mouvement vise surtout à contrer des tenues trop symboliques d'une appartenance religieuse (islamique en particulier) dont on craint, qu'elles ne soient au-delà de l'adhésion spirituelle, une volonté de transformer le mode de vie occidental. Il faut pourtant, à cet égard, rappeler que la laïcité, dans sa version originelle n'interdit en rien les tenues religieuses dans l'espace public et que l'abbé Pierre ou le chanoine Kir alors députés siégeaient en soutane à l'Assemblée Nationale, haut lieu symbolique de la république s'il en est.

Pour autant, cette évolution ne saurait altérer l'éthique soignante qui précise à quel point le soignant occulte toute forme d'appartenance idéologique ou religieuse du patient pour se concentrer sur sa simple humanité de personne qui souffre. On pourrait alors avancer que le soin est profondément laïque au sens il se désintéresse de l'obéissance religieuse ou spirituelle de la personne malade. Il vise sinon à guérir quand l'espoir de la guérison s'éloigne du moins à maintenir cette dignité qui est devenue, comme on l'a souligné, la visée incontournable du soin et qui est, de fait, protégée par la loi. On sait, en même temps, à quel point l'acception du terme de dignité a évolué vers un sens plus sociologique qu'ontologique. Mais c'est un autre débat.

Le soin donc ne saurait être affecté par une érosion de la laïcité comme forme d'organisation. Mais un autre danger guette. Il n'est pas impossible que pour certains courants religieux rigoristes, la maladie ne soit vécue que comme la manifestation d'une volonté divine puisque rien ne peut surgir en dehors de la volonté d'un Dieu dans lequel ils croient (la maladie comme le traitement de celle-ci). On replongerait alors dans un obscurantisme où la maladie n'est pas la fatalité de la destinée humaine mais possiblement la punition pour une faute morale, pour un péché qu'il faut laver dans la souffrance voire dans la mort comme certains ont cru le déceler dans l'épidémie de sida y compris certains malades eux-mêmes. Il n'y a sûrement rien de plus toxique que l'insidieuse instillation de cette croyance où tout prend sens dans la forme éternelle de la culpabilité et contre laquelle le cadre laïque peut aussi nous permettre de lutter.